

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Avec l’inauguration de la 1ère borne de recharge**

**pour véhicules électriques du Cher, E.Car’18 : c’est parti !**

**Le jeudi 10 septembre 2015 à 14h15, Aymar de Germay, Président du SDE 18, inaugurera l’installation de la première borne de recharge pour véhicules électriques à Chezal-Benoît, commune située à l’ouest du Département du Cher. Cet événement, qui se déroulera en la présence d’André Vallini, Secrétaire d’Etat à la Réforme territoriale, de Yann Galut, Député du Cher, de François Pillet et de Rémy Pointereau, Sénateurs du Cher, et de Marinette Mitriot, Maire de Chezal-Benoît, marque le démarrage du déploiement d’un projet d’aménagement ambitieux, qui permettra à tous les habitants du Département de disposer d’une centaine de bornes d’ici fin 2016, soit une borne tous les 20 km.**

Initiée en 2012 et baptisée E.Car’18, cette initiative pilote parmi les plus ambitieuses menées actuellement au plan national, permettra de développer des déplacements plus respectueux de l’environnement, à moindre coût, témoignant d’une démarche de Service Public moderne et exemplaire.

**La mobilité électrique, au cœur de la transformation énergétique du Département**

Aymar de Germay, Président du SDE18, déclare : *« Notre mission est avant tout celle d’un Service Public. Aussi, considérons-nous que ce type de projet représente, pour un département rural comme le nôtre, un véritable ‘plus’ à destination de nos collectivités et de leurs administrés, sans pour autant leur faire porter les contraintes budgétaires associées. Porteur d’innovation, il permet de préparer la transition énergétique, tout en développant des déplacements plus propres et respectueux de l’environnement. »*

Alors que 85% des français parcourent moins de 65 km par jour (y compris en milieu rural) et que l’autonomie d’une voiture électrique varie actuellement entre 80 et 160 km, l’utilisation de ce type de transport, de moins en moins cher à l’achat, moins polluant et plus rentable dans le temps, représente une alternative intéressante en matière de déplacements au quotidien. En effet, la voiture électrique est parfaitement adaptée aux trajets ruraux, plus longs et plus énergivores, permettant pour les usagers de réaliser d’importantes économies et de diminuer les émissions de CO2.

**700 000 € d’investissement**

Placé sous maîtrise d’ouvrage du SDE18 et représentant un investissement d’un montant total de 700 000 €, les bornes seront financées pour moitié par l’Etat, ainsi qu’à hauteur de 30% par le SDE18, de 10% par le Département et de 10% par les collectivités (communes ou intercommunalités) qui disposeront de bornes sur leur territoire.

Déployé à proximité des services publics, des commerces, des zones d’activités ou touristiques, le dispositif a été pensé pour être optimisé en cohérence avec les réseaux électriques existants et les flux routiers du territoire. Il sera composé, en fonction des contraintes de disponibilité de puissance et de la demande locale, de bornes à recharge lente à accélérée (3 à 22 kVA)\*\*.

**Pour accompagner le lancement : un partenariat avec les concessionnaires automobiles et un site dédié**

Les concessionnaires automobiles jouent un rôle clé dans le développement de l’éco mobilité. C’est pourquoi le SDE 18 a souhaité les associer au projet pour offrir une plus grande visibilité des infrastructures de recharge, gageant que ce partenariat permettra de lever les freins existants à l’achat d’un véhicule électrique\*.

Parallèlement, un site dédié aux couleurs d’E.Car’18 a été mis en ligne pour permettre à chaque automobiliste de faire une demande de badge gratuit **(www.ecar18.fr)** et de s’informer sur l’ensemble des modalités relatives au dispositif.

Aymar de Germay conclut : *« Ce projet est une véritable fierté. Cela fait trois ans que nous y travaillons et il aura fallu tout ce temps pour convaincre nos élus de l’utilité d’un maillage départemental. Toutefois, il ne constitue qu’une première étape parmi les nombreux projets du Syndicat pour pouvoir proposer à ses communes adhérentes des services de mutualisation intelligents, notamment en matière de gestion collective d’énergie. »*

\*Si une voiture électrique est souvent est plus onéreuse à l’achat, elle bénéficie d’un bonus écologique de la part de l’Etat (soit 6 300 € dans la limite de 27% du montant d’acquisition), auquel s’ajoute depuis avril 2015 une reprise d’un éventuel véhicule vieux de plus de 14 ans, soit une prime d’aide pouvant aller jusqu’à 10 000 €.

\*\*A titre d’exemple, pour une batterie de capacité de 25 kWh et 160 km d’autonomie, la recharge complète s’effectuera en :

* 8 heures en charge normale (3 kVA)
* 1 heure en charge accélérée (22 kVA)
* 30 minutes en charge rapide (43 kVA).

À propos du SDE 18

Le Syndicat Départemental d’Énergie du Cher est l’interlocuteur privilégié des collectivités dans le domaine des réseaux et des énergies.

Créé en 1946, le SDE 18 regroupe les 290 communes du département pour lesquelles il organise le service public de distribution d’électricité et de gaz. A ces compétences historiques s’ajoutent des compétences à la carte : éclairage public, Système d’Information Géographique, énergie et mobilité électrique.

Pour plus d’informations : www.sde18.com

Contact Presse

Alexia ABT - 02 48 50 85 32 - a.abt@sde.com